

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D109\_011022**

**MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS ÉDUCATIVES ET D'ANIMATION ÉCONOMIQUE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FACE NORMANDIE  
Autorisation**

Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Face à une reprise économique post-covid plus rapide et plus forte qu'attendue, les employeurs du territoire peinent à recruter. Aujourd'hui plus que jamais l'emploi et le développement économique sont à considérer comme des défis majeurs pour répondre aux enjeux qui se présentent sur notre territoire.

A l'aune de ce constat, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a lancé en janvier 2022 un groupe de travail dédié aux tensions de recrutement au sein duquel de nombreuses entreprises du territoire ont participé. Plusieurs pistes de travail ont émergé de leurs travaux.

Parmi elles, les membres de la commission développement économique, en séance du 27 juin 2022, ont notamment décidé de travailler autour de 2 axes :

- la sensibilisation des jeunes du territoire aux métiers qui recrutent,
- le développement d'un réseau d'entreprises du territoire.

Pour travailler ce projet, la Communauté de Communes a fait appel à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Normandie, qui a un lien fort avec les collectivités territoriales, avec qui elle travaille sur leurs domaines de compétences, notamment en adaptant le déploiement des actions aux problématiques territoriales à leurs côtés.

FACE Normandie, acteur du territoire normand, est une association créée en juin 2019, qui compte déjà plus de 140 entreprises et réseaux d'entreprises engagées dans son réseau. Sa vocation est de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, dans différents champs d'action (éducation, emploi, accès aux droits et aux services, ...). En Normandie, FACE intervient sur trois domaines : l'éducation, l'emploi et la précarité. Plus largement, FACE Normandie a vocation à outiller et concrétiser l'engagement des entreprises qui souhaitent s'investir, intégrer ou co-construire des actions sur l'ensemble du territoire normand. Un des rôles fondamentaux de FACE Normandie est d'animer le territoire de manière transverse en lien étroit avec l'État. L'association est notamment animatrice du dispositif «Les Entreprises s'Engagent » sur 4 départements normands (14 / 27 / 61 / 76).

Dans le cadre du projet de la Communauté de Communes, FACE Normandie propose :

- **de mettre en place l'action TEKNIK – CREATEUR DE VOCATIONS** au sein des collèges publics du territoire pour l'année scolaire 2022-2023.

Il s'agit d'un programme de sensibilisation pour faire découvrir les secteurs techniques, industriels et numériques grâce à un concept innovant et une participation active de la part des collégiens (4ème et ou 3ème).

Les objectifs sont les suivants : Susciter la curiosité des jeunes, révéler une option d'orientation envisageable, ouvrir des perspectives de carrières et contribuer à l'égalité des chances et à la mixité des métiers.

Le programme se déroule en 4 séances :

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)



- 2 séances de 50 minutes avec intervention d'un.e collaborateur.rice pour faire découvrir un secteur d'activités et échanger avec les élèves.

- 2 séances de 2 heures pour construire une maquette autour d'une problématique en lien avec le(s) secteur(s) d'activités présenté(s) lors des séances.

A la fin de l'action, une remise des prix (« défi établissement ») est organisée à l'échelle de l'établissement pour récompenser les meilleurs projets. Ensuite, à la fin de l'année scolaire, un défi inter-collèges sera organisé avec les meilleurs projets de chaque établissement.

- En tant qu'animateur du club « Les entreprises s'engagent » sur le département du Calvados, **une mission d'accompagnement dans le développement du réseau d'entreprises Cœur Côte Fleurie**, étalée sur 12 mois glissant de septembre 2022 à août 2023 visant à constituer, fédérer puis élargir le réseau d'entreprises inclusives du territoire.

FACE Normandie aura la charge de présenter la démarche auprès des entreprises pour les mobiliser, préparer les conventions et accompagner au déroulé des évènements.

Le coût de ces actions s'élève à 14.000 €.

Afin d'accompagner la Communauté de Communes dans le développement de ces axes de travail, et après avis favorable du Bureau des Maires en date du 10 septembre 2022, il est demandé au conseil de bien vouloir :

- décider que le déploiement des actions présentées ci-dessus soit confié à l'association FACE Normandie.
- habiliter le Président à signer une convention avec FACE Normandie ainsi que tous les actes se rapportant à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DÉSIGNE** l'association FACE Normandie pour déployer l'action TEKNIK dans les Collèges André MAUROIS de Deauville et Charles MOZIN de Trouville-sur-Mer durant l'année scolaire 2022-2023,

**DÉSIGNE** l'association FACE Normandie pour accompagner la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dans la mise en place de son projet de développement d'un réseau d'entreprises locales sur la base du dispositif national « Les entreprises s'engagent » pour la période allant de septembre 2022 à août 2023.

**HABILITE** le Président à signer une convention avec FACE Normandie ainsi que tous les actes se rapportant à cette affaire.

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

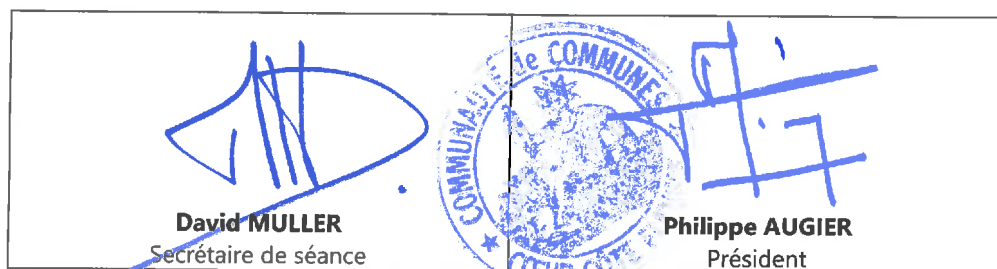
**f in**   

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville